



CAPD DU 2 décembre 2014
DECLARATION PREALABLE
Matthieu DROUHIN

Madame la Directrice Académique de l'Éducation Nationale,

Les enseignants attendent les résultats de cette CAPD car leurs préoccupations financières et leur besoin d'avancement sont légitimes. Rappelons qu'en France, les enseignants des écoles font partie des plus mals payés de l'OCDE.

Certes, la naissance de la prime ISAE, bataille dont le SE-Unsa est à l'origine ainsi que l'augmentation du ratio de hors-classe des PE et CPE sont un pas en avant. Seulement, pour le SE-Unsa, les négociations doivent à présent encore porter sur la montée en charge de cette ISAE, pour atteindre le niveau de nos collègues du 2nd degré. Le récent courrier de notre ministre adressée au SE-Unsa, vient confirmer sa volonté de rapprocher le montant de l'ISAE de celui de l'ISOE versée aux enseignants du 2nd degré. Cette injustice doit donc être rapidement réparée.

Pour autant, indemnité n'est pas salaire et il devient plus qu'urgent que le gel du point d'indice disparaisse et qu'il y ait une revalorisation des grilles de la fonction publique. Le SE-Unsa veut donc aller vers plus de concret et demande, dans ce quinquennat bien avancé, a vraiment entrer dans le « temps des personnels ».

Pour revenir à la question de l'avancement qui nous concerne aujourd'hui, le SE-UNSA, vous alerte depuis de nombreuses années sur le phénomène de bouchon que l'on connaît. Si auparavant le problème se situait à partir du 8^{ème} échelon, cette année il est reporté au 9^{ème}.

Le système actuel n'est pas satisfaisant. L'évaluation reste encore trop irrégulière et beaucoup de collègues sont pénalisés par des retards d'inspection. Ce phénomène est d'autant plus accentué dans notre département, puisque la note d'inspection y compte double.

Le SE-Unsa revendique le remplacement de la notation par une appréciation objectivée de la valeur professionnelle, en lien avec les évaluations conduites et dont la nature devra faire l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels au plan national.

Le SE-Unsa revendique également que l'avancement d'échelon se fasse au rythme de l'actuelle voie la plus rapide des promotions (avancement au grand choix).

Le SE-Unsa21 vous a demandé en questions diverses la grille de notation départementale. En effet, nous avons été alerté par des collègues qui voient leur note figée dans leur échelon parce qu'ils atteignent la borne haute. Les enseignants ainsi touchés sont déçus, amers et ont la sensation que leur investissement professionnel n'est pas reconnu par leur hiérarchie ce qui n'a d'autre effet que de les démotiver.

Un autre système d'évaluation est possible mais dans un autre contexte :

- Un changement radical de politique RH
- Une confiance rétablie pour créer les conditions de la mise en œuvre d'une évaluation formative ;
- Un cadre respectueux des personnels évalués et de leurs missions
- Un recours possible
- Le rétablissement d'une véritable formation continue.

En conséquence, le SE-Unsa revendique le remplacement du système actuel d'inspection/notation ainsi que l'abandon de tout système de note.

Pour finir, nous sommes dans la période de saisie pour le mouvement inter départemental. Le taux de satisfaction de ces dernières années est extrêmement bas et jette de nombreux collègues dans un profond désarroi. Pour le SE-Unsa, la DGRH doit tout mettre en œuvre pour permettre une plus grande mobilité des enseignants. De plus, notre syndicat revendique que les procédures de mutation prennent en compte les évolutions sociales, telles que :

- Le concubinage dès qu'il est attesté au même titre que le PACS et le mariage ;
- L'existence d'ascendant à charge ;
- Le congé parental comme temps de séparation compté entièrement ainsi que la disponibilité de droit pour suivre son conjoint ou élever un enfant
- La prise en compte de la durée réelle de séparation au-delà de 4 ans, de façon significative
- Les situations médicales ne relevant pas du handicap